

[Text]

The conditions attached to payment of the funds vary with the method—grant or contribution—and with the type of funding—program funding or project funding. Recipients of program funding grants or contributions must submit to the Minister audited financial statements and activity reports. Consent by the applicant to submit financial or other reports to the Minister is one of the eligibility criteria defined in the department's general conditions. For project funding in the form of a grant, only an activity report is required. A recipient of a contribution under project funding must submit both an activity report and financial statements.

The financial reports submitted by a recipient at the various stages of completion of the activity or project are subjected to financial analysis, and the results determine whether the expenses incurred by the recipient are eligible, and whether the balance of the funds will be paid. This financial analysis process ensures greater accountability of the recipient for the use of public funds. If an organization encounters financial difficulties, the department will change the funding method from a grant to a contribution, and will ask the organization for a recovery plan.

Also, representatives of the department visit the recipient organizations fairly regularly. Departmental financial advisers assist these organizations in establishing their financial systems on a sound basis. Our Program Evaluation Directorate regularly evaluates all our programs and informs the deputy minister and the managers responsible if the program has achieved its objectives. Our Internal Audit Directorate regularly verifies whether the procedures and conditions have been fully respected.

Thank you, ladies and gentlemen. Now I will be happy to answer your questions.

The Chairman: Mr. Legros, have you anything to add?

Mr. Legros: In addition to the statement, I would like to expand briefly on the area of grants. In 1988-89 the Department of the Secretary of State and Multiculturalism and Citizenship Canada awarded some 6,961 different grants, of which some 6,023, or 87%, were for less than \$25,000. Only 29 of those grants were in excess of \$300,000. There is no minimum dollar value for grants. For example, for the Canada Day program, 1,391, or 97% of grants awarded, were for less than \$5,000; some were less than \$200.

The situation is similar in the case of grants for teaching heritage languages under the Multiculturalism Program. These low dollar-value grants are primarily provided for projects where there is no particular need for special accountability and control measures or where concerns for accountability and control can properly be met through evidence provided by the recipient prior to the approval of the grants.

[Translation]

gestion de la trésorerie. Les conditions rattachées au versement des fonds varient selon le mode, c'est-à-dire subvention ou contribution, et le type de financement, à savoir financement de programme ou financement de projet. Les bénéficiaires qui reçoivent du financement de programme sous forme de subvention et de contribution doivent remettre au ministre des états financiers vérifiés et des rapports d'activités. Le consentement du demandeur à l'effet de remettre au ministre des rapports—financiers ou autres—fait partie des critères d'admissibilité définies dans les modalités générales du ministère. Dans le cas du financement de projet sous forme de subvention, seul un rapport d'activités est exigé. Le bénéficiaire d'une contribution à l'égard du financement du projet doit remettre, en plus d'un rapport d'activités, des états financiers.

Les rapports financiers remis par un bénéficiaire aux diverses étapes de réalisation de l'activité ou du projet font l'objet d'une analyse financière dont les résultats déterminent si les dépenses encourues par le bénéficiaire sont admissibles et si le solde des fonds sera effectivement versé. Ce processus d'analyse des états financiers assure une plus grande imputabilité du bénéficiaire vis-à-vis l'utilisation des fonds publics. Si un organisme éprouve des difficultés financières, le ministère changera le mode de financement de subvention à contribution et lui demandera de présenter un plan de redressement.

De plus, les représentants du ministère visitent les organismes sur une base plus ou moins régulière. Des conseillers financiers du ministère aident les organismes à bien établir leur système financier. Notre Direction d'évaluation de programmes évalue périodiquement tous nos programmes et informe le sous-ministre et les gestionnaires responsables, si le programme a atteint les objectifs. Notre Direction de la vérification interne vérifie périodiquement si les procédures et les modalités sont bien respectées.

Messieurs et mesdames les membres du Comité, je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Monsieur Legros, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Legros: En effet, je voudrais vous donner quelques informations supplémentaires sur les subventions. En 1988-89, le Secrétariat d'État du Canada et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada ont accordé 6,961 différentes subventions, dont 6,023 ou 87 p. 100 représentaient moins de 25,000\$. Seules 29 p. 100 d'entre elles excédaient 300,000\$. Il n'y a aucune valeur monétaire minimale exigée dans le cas des subventions. Ainsi, pour le programme de la Fête du Canada, 1,391 ou 97 p. 100 des subventions accordées avaient une valeur inférieure à 5,000\$. Quelques-unes avaient même une valeur inférieure à 200\$.

C'est la même chose dans le cas des subventions concernant l'enseignement des langues ancestrales du Programme du multiculturalisme. Ces subventions de faible valeur sont principalement accordées à l'égard de projets ne présentant aucun besoin particulier sur le plan de l'imputabilité ou des mesures de contrôle, ou pour lesquelles la documentation fournie par le bénéficiaire avant l'approbation de la subvention suffit à ce besoin.